



Recommandation de la branche pour le marché de l'électricité

Echange de données standardisé pour le marché du courant électrique, Annexe 2

Annulation et interruption de processus

SDAT – CH, A2, Edition Juillet 2010

Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Association des entreprises électriques suisses
Associazione delle aziende elettriche svizzere



Publication et Contacts

Editeur

Association des entreprises électriques suisses AES
Hintere Bahnhofstrasse 10, Postfach
CH-5001 Aarau
Telefon +41 62 825 25 25
Fax +41 62 825 25 26
info@strom.ch
www.strom.ch

Auteurs du document et hôtes du groupe de travail échange de données

Se référer au document principal

L'entretien et le développement futur de ce document sont assurés par la commission pour les données de mesure EnDaKo

Chronologie du document

Mars 2006	Début des investigations par le groupe de travail
Février – Mars 2007	Consultation interne
Avril	Finalisation du document à l'état de projet
Mai - Juin 2007	Consultation dans la branche
23 Août 2007	Présentation au comité restreint de l'AES
19 Septembre 2007	Approbation par le comité de l'AES
7 Décembre 2007	Publication de la version actualisée par le GT Echange de données
Mars/Juin 2010	Adaptation du format et nouvelle feuille de garde
11 Juin 2010	Demande d'approbation par le comité de l'AES
8 Juillet 2010	Approbation par le comité de l'AES

Ce document est un document de la branche pour le marché de l'électricité.

Imprimé n° 1009 f/A2 / Edition Juillet 2010 (Edition française, le texte original en allemand fait foi en cas de contestation)

Copyright

© Association des entreprises électriques suisses AES

Tous droits réservés. L'utilisation commerciale des documents n'est autorisée qu'avec l'autorisation de l'AES et contre dédommagement. Toute copie ou distribution ou autre utilisation de ces documents est interdite, sauf pour les besoins propres de l'utilisateur. L'AES décline toute responsabilité en cas d'éventuelles erreurs contenues dans ce document et se réserve le droit de le modifier en tout temps sans autre avertissement.



Texte rédigé conformément aux directives de www.ebix.org

Sommaire

1.	Introduction	4
2.	Principes	4
3.	Interruption de processus	4
3.1.	Description structurée	4
3.2.	Diagramme de séquence	5
3.3.	Diagramme de classes 'Demande d'interruption de processus' (séquence 1)	6
3.4.	Diagramme de classes 'Confirmation d'interruption de processus' (séquence 2)	7
3.5.	Diagramme de classes 'Refus d'interruption de processus' (séquence 2)	8
3.6.	Notification d'une interruption de processus (séquence 3)	8
4.	Annulation d'un <i>business document</i>	9
4.1.	Possibilités d'annulation	9
4.2.	Procédure	9
4.3.	Description structurée	9
4.4.	Diagramme de séquence	10

Table des figures

Figure 1:	Diagramme de la séquence 'Interruption de processus'	5
Figure 2:	Diagramme de classes E67, 23, E05, DDQ, 9	6
Figure 3:	Diagramme de classes E68, 23, E05, DDQ, 9, positif	7
Figure 4:	Diagramme de classes E68, 23, E05, DDQ, 9, négatif	8
Figure 5:	Diagramme de la séquence 'Annulation d'un <i>business document</i> '	10

Table des tableaux

Tableau 1:	Description structurée de l'interruption de processus	4
Tableau 2:	Description de la séquence 'Interruption de processus'	5
Tableau 3:	Description structurée, Annulation d'un <i>business document</i>	9
Tableau 4:	Description de la séquence 'Annulation d'un <i>business document</i> '	10

1. Introduction

- (1) La présente annexe du document 'Echange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH' règle le maniement des annulations d'un *business document* et l'interruption de l'ensemble du processus.

2. Principes

- (1) Les définitions énoncées ci-après s'appliquent uniquement aux processus de changement. Dans le cas des échanges de données de mesure, le message n'est pas annulé lorsqu'une erreur est décelée, mais on envoie une mise à jour.
- (2) On distingue entre l'annulation individuelle d'un *business document* et l'interruption d'un processus.

3. Interruption de processus

- (1) Lorsqu'on constate une erreur après que le fournisseur a déjà reçu, de la part du gestionnaire de réseau de distribution, une confirmation (*business document* 414) de sa demande (de changement) (*business document* 392), il faut interrompre tout le processus. Par contre, si le fournisseur remarque l'erreur avant la réception de la confirmation, il peut procéder comme décrit au chapitre 4.
- (2) Dans la confirmation (*business document* 414) ou dans la notification (*business document* E44), le GRD indique aux acteurs impliqués son identifiant du processus en question. Cet ID permet d'interrompre le processus en question.
- (3) Attention: En cas de changement de fournisseur, l'ancien fournisseur n'a pas le droit d'interrompre le processus de changement en cours.

3.1. Description structurée

Cas d'application	Interruption de processus
Description brève	Un processus de changement est interrompu suite au constat d'une erreur après réception de la confirmation envoyée par le GRD.
Précondition	Celui qui souhaite déclencher l'arrêt du processus dispose de l'ID du processus du GRD.
Postcondition	Il est possible de rétablir l'état initial. Tous les acteurs impliqués sont informés.
Déclencheur	Une erreur a été constatée.
Remarque	Si c'est le GRD qui prend l'initiative de l'interruption du processus, les pas 1 et 2 ne s'applique pas. Une interruption de processus ne peut avoir lieu qu'à l'intérieur des délais prescrits. Les erreurs se produisant à plus courtes échéances sont à régler de manière bilatérale.

Tableau 1: Description structurée de l'interruption de processus

3.2. Diagramme de séquence

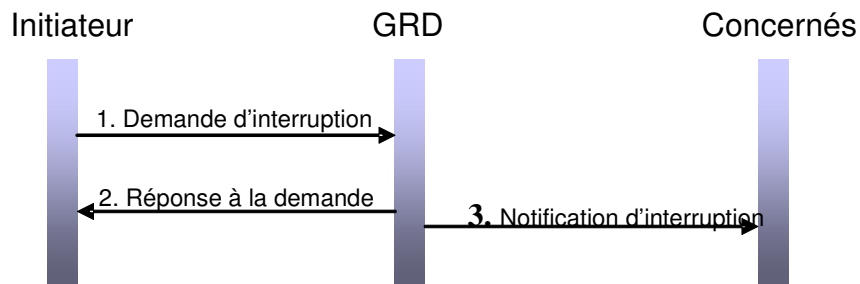


Figure 1: Diagramme de la séquence 'Interruption de processus'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Format de transmission	Remarques/conditions
1	L'initiateur envoie au GRD une demande d'interruption de processus.	ID du processus	Immédiatement, mais au plus tard 10 JO avant l'entrée en vigueur du changement enclenché par le processus.	E67	
2	Le GRD envoie à l'initiateur une confirmation ou un refus.	Réponse	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la demande d'interruption.	E68	En cas de refus, le processus se termine.
3	Le GRD informe les concernés de l'interruption du processus.	Information	Immédiatement, mais au plus tard 5 JO après la réception de la demande d'interruption.	E44	

Tableau 2: Description de la séquence 'Interruption de processus'

3.3. Diagramme de classes 'Demande d'interruption de processus' (séquence 1)

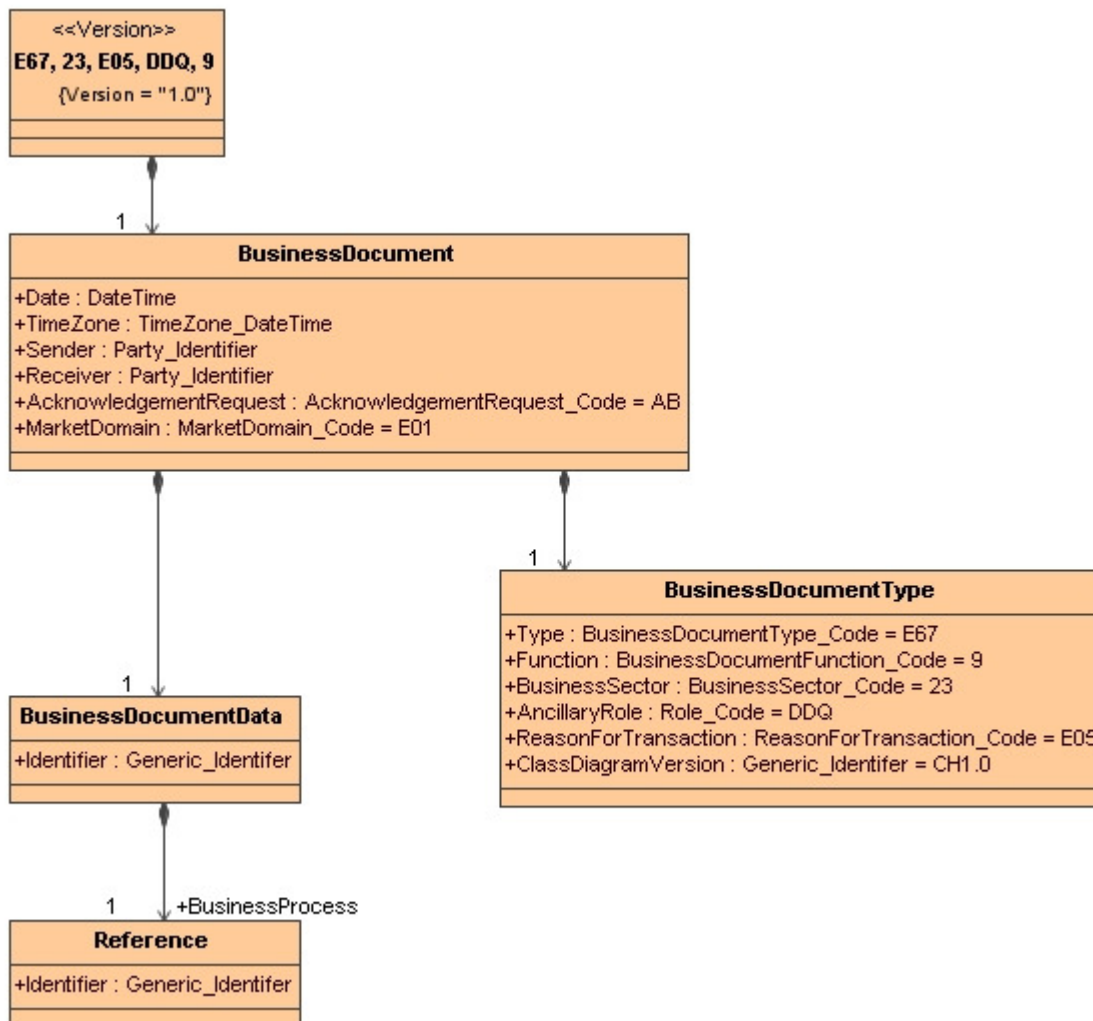


Figure 2: Diagramme de classes E67, 23, E05, DDQ, 9

3.4. Diagramme de classes 'Confirmation d'interruption de processus' (séquence 2)

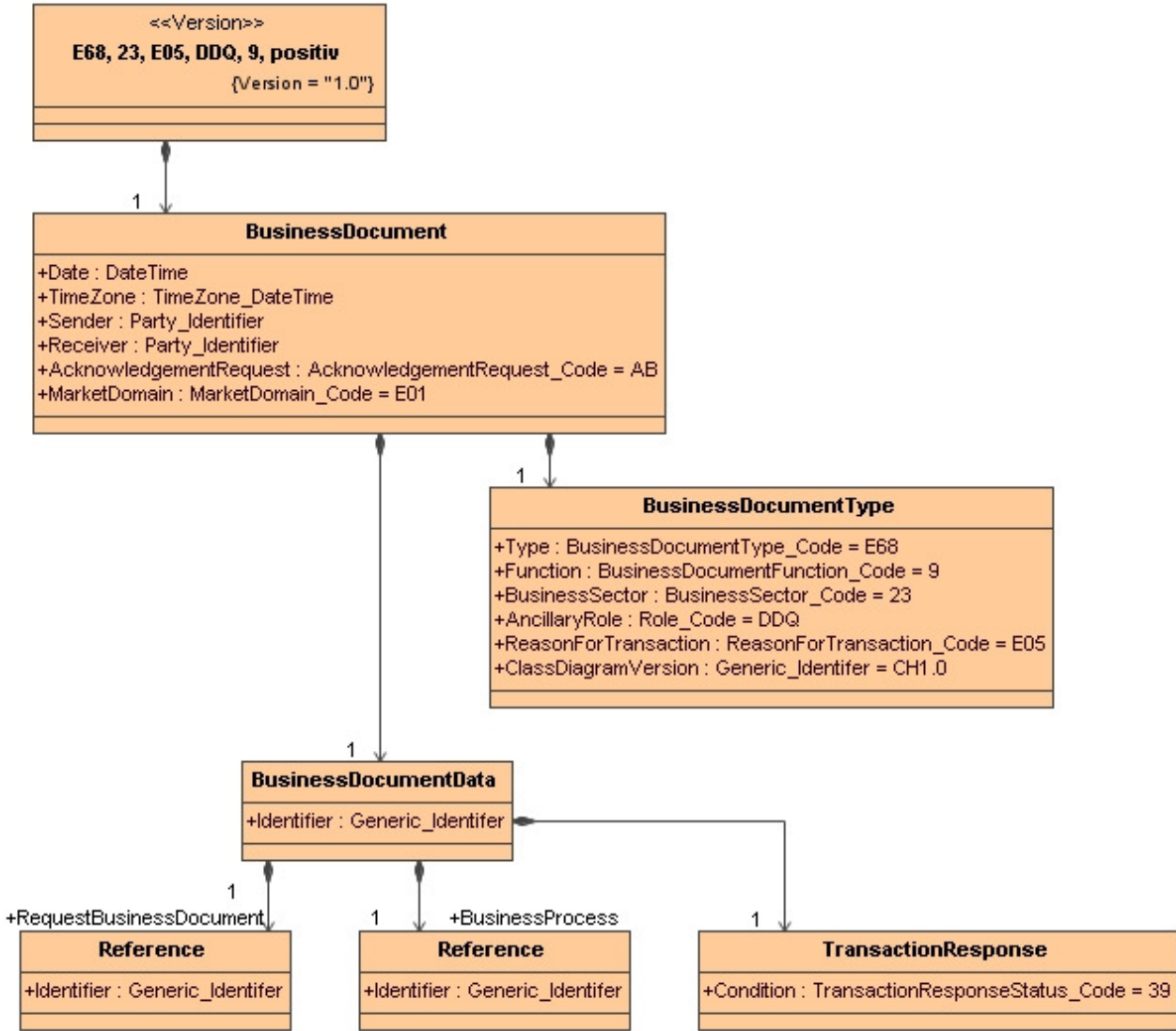


Figure 3: Diagramme de classes E68, 23, E05, DDQ, 9, positif

3.5. Diagramme de classes ‘Refus d’interruption de processus’ (séquence 2)

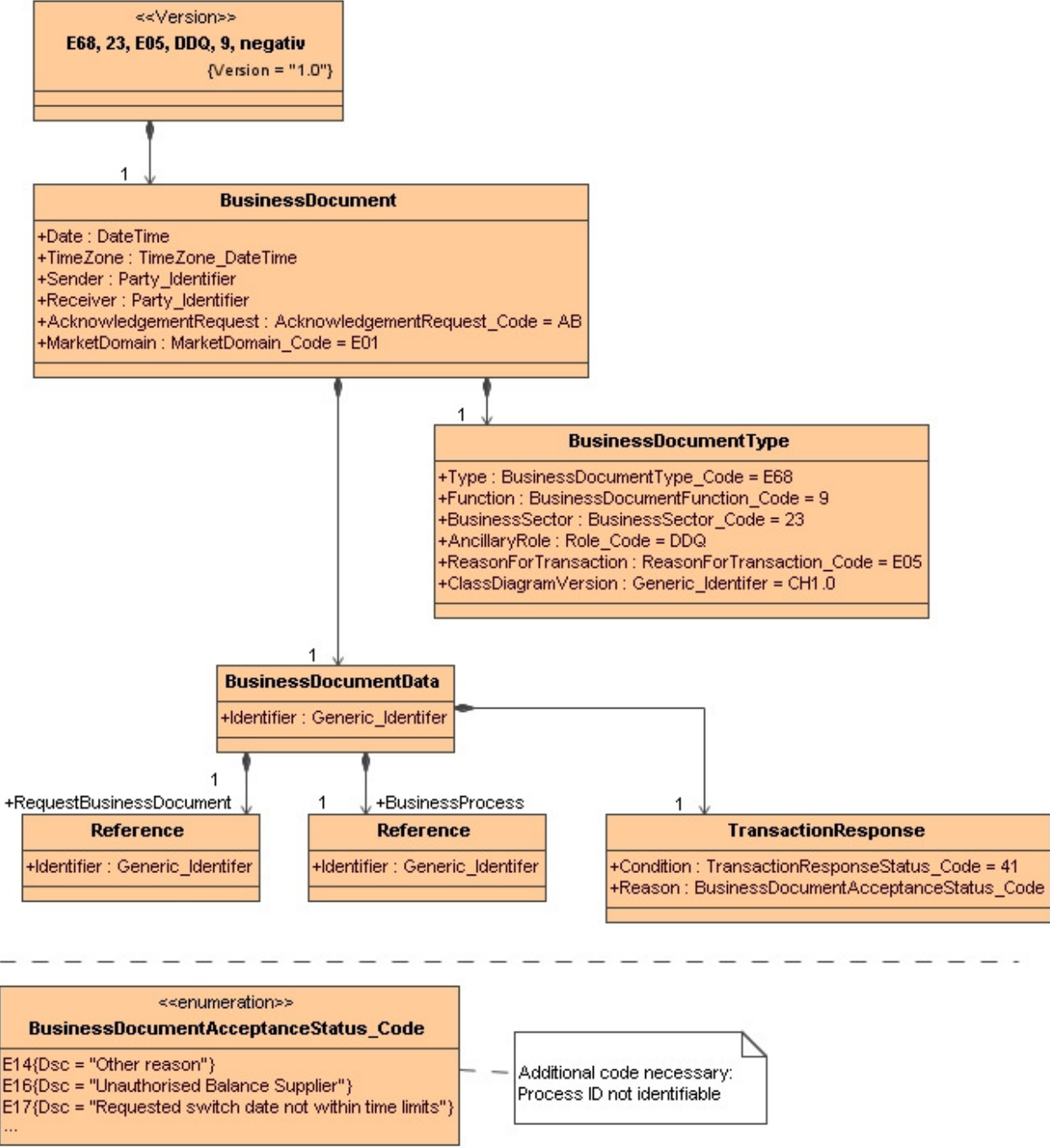


Figure 4: Diagramme de classes E68, 23, E05, DDQ, 9, négatif

3.6. Notification d’une interruption de processus (séquence 3)

- (1) La notification d’une interruption de processus correspond à l’annulation des *business documents* (414 et E44) liés au processus en question. Cf. chapitre 4.

4. Annulation d'un *business document*

4.1. Possibilités d'annulation

- Le fournisseur peut annuler une demande (de changement) (*business document* 392) jusqu'à la réception de la réponse (*business document* 414). Si l'annulation et la réponse 414 se croisent, l'annulation est invalide, et il faut procéder conformément à la description de l'interruption de processus.
- Le gestionnaire de réseau de distribution peut annuler les Business Document suivants soit après constat d'une erreur, soit suite à une interruption de processus :
 - 414: ResponseFromMPA (Réponse du GRD)
 - C02 AggregationCriteria (Liste d'attributions)
 - E44 NotificationFromMPA (Information de la part du GRD)

4.2. Procédure

(2) Il faut envoyer à nouveau le même *business document*, désormais reconnu comme erroné, en y apportant les modifications suivantes:

- Classe "InstanceDocument":
 - Nouvelle DocumentID
 - Status = 1 (cancellation)
- Classe "BusinessScopeProcess":
 - BusinessReasonType = E05 (cancellation)
- Classe „EnergyTransaction Klasse“:
 - Nouvelle DocumentID
 - L'identificateur du document erroné (du „Business Document“, pas de l'«Instance ») est ajouté en tant que « ReferenceToOriginalDocumentID ».

4.3. Description structurée

Cas d'application	Annulation d'un <i>business document</i>
Description brève	Un <i>business document</i> est annulé.
Précondition	Une erreur s'est produite.
Postcondition	Tous les acteurs concernés sont informés.
Déclencheur	Une erreur a été constatée.

Tableau 3: Description structurée, Annulation d'un *business document*

4.4. Diagramme de séquence

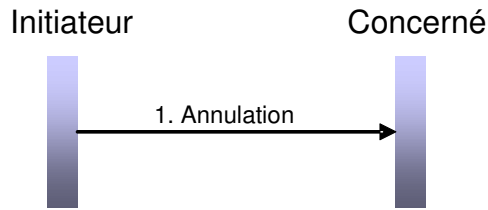


Figure 5: Diagramme de la séquence 'Annulation d'un *business document*'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Format de transmission
1	L'initiateur envoie au concerné une annulation.	Identifiant du <i>business document</i> erroné. <i>Business document</i> erroné.	Immédiatement, mais au plus tard 10 JO pour les FR / 5 JO pour les GRD avant l'entrée en vigueur du changement enclenché par le processus.	E44 ou 414

Tableau 4: Description de la séquence 'Annulation d'un *business document*'